



Atelier “Climat et Energie”

Groupe de mesures 7: Rôle d'exemple des pouvoirs publics

Petite précision préalable

Ce texte ne concerne que les administrations fédérales en matière. Il parle des mesures relatives aux bâtiments, au parc de véhicules et aux vols en avion !

Introduction

Ce rapport est le résultat de discussions menées au sein du Groupe de mesures 7 « Le rôle d'exemple des pouvoirs publics » (atelier Énergie-Climat).

Le groupe de mesures s'est réuni pendant 3 jours. Quelques 12 personnes y étaient présentes.

Nous vous remercions tous de votre collaboration constructive !

I. Politique de déplacements/mobilité du secteur public

Mesure 1 : Politique d'achat de véhicules moins polluants

avec, pour exemple et pour décision, l'initiative fédérale de révision de la circulaire 307 quater (M.B. du 3 juin 2004) régissant l'acquisition de véhicules de personnes destinés aux services de l'Etat et aux organismes d'intérêt public avec comme points de discussion :

1. la méthodologie ecoscore peut-elle faciliter le travail des acheteurs publics ?
2. comment s'assurer que les autorités fédérales et régionales utilisent les mêmes critères de manière à disposer d'un poids suffisant pour faire évoluer le marché ?

Un groupe de travail pour la révision de cette circulaire existe. Un membre de ce groupe présente l'état des lieux. Cette présentation est suivie d'une discussion.

Des commentaires sont faits sur la révision de la circulaire :

- Elle ne concerne que les véhicules neufs, comment faire avec les flottes existantes ?
- La circulaire ne concerne que les voitures, peut-on l'élargir aux véhicules utilitaires ?
- La circulaire ne concerne que des administrations fédérales, comment impliquer les entreprises publiques ?
- Conflit avec les contrats négociés, par exemple, avec les top managers (cf. avantages contractuels.)
- Non obligation pour les administrations de passer par le CMS pour faire leurs achats
- La circulaire va trop loin en ce qui concerne les parastataux (certains ont une autonomie de gestion, il faut passer par les contacts de gestion)

Un membre du groupe de travail indique que les entreprises publiques sont intéressées par la démarche (pourrait être inscrit dans leur contrat de gestion) et qu'elles n'étaient pas au courant de la circulaire. La question se pose de savoir comment impliquer les parastataux et les entreprises publiques dans la démarche ?

L'étude du VITO (commandée par Van Weert – SPP DD) est mentionnée, elle a étudié la flotte des véhicules d'entreprises publiques (Belgacom, La Poste et la SNCB), les résultats ne sont pas connus des participants. Cette étude concerne également les véhicules utilitaires.

Des remarques sont formulées en ce qui concerne les marchés publics. Il est demandé de distinguer les critères (méthodologie) des techniques d'évaluation (ce pourrait être ECOSCORE). On ajoute que l'utilisation de ECOSCORE ne peut pas donner suite à des plaintes sur l'attribution des marchés publics (il faut être tout à fait sûr de la

fiabilité de la méthode, sinon risques de recours). Il est demandé de s'assurer de la qualité des données employées dans ECOSCORE. Le groupe d'étude technique fait actuellement l'évaluation de ECOSCORE. L'avantage de la méthode ESOSCORE, c'est qu'elle permet de combiner différents critères et qu'elle est reconnue par les régions et le fédéral.

Statut : (1) Consensus / ~~(2) Consensus partiel (points de vue différents) / (3) Pas de consensus (on a besoin d'en savoir plus)~~

- Volonté du groupe de travail d'avoir une dynamique sur l'ensemble des véhicules et une relance du processus sur les véhicules utilitaires.

- Le groupe de mesures existant chargé de la révision de la circulaire devrait, à la demande des entreprises publiques, informer le ministre en charge des entreprises publiques des résultats de ce groupe de mesures. Le ministre en charge des entreprises publiques pourra ensuite s'en inspirer pour la rédaction de ses contrats de gestion. Les parastataux et entreprises publiques seront d'ailleurs informés et sensibilisés au contenu de la circulaire.

- Pour les voitures non privées, un groupe de mesures doit être créé qui, après examen des recommandations découlant de l'étude du VITO, proposera des mesures concrètes. Ce groupe de mesures sera composé du ministère de la Défense, des SPF et SPP concernés, des entreprises publiques, ...

- Extension de la mesure aux mandataires fédéraux (présidents, DG), aux cellules stratégiques et aux responsables politiques.

- Rationalisation de la gestion en temps réel des flottes de véhicules existants, avec éventuellement l'utilisation du car sharing (mesure discutée dans l'atelier Mobilité).

- En ce qui concerne la méthodologie Ecoscore, le groupe de travail propose que le groupe technique termine son évaluation. Si celle-ci est positive, Ecoscore sera choisi. Cependant, il est nécessaire de créer une plateforme (SPF Environnement, SPF Mobilité, les ONG environnementales, FEBIAC, secteur du transport, ...), pour améliorer la qualité des données qui sont utilisées dans Ecoscore.

- En ce qui concerne les marchés publics, il est demandé d'accorder plus de poids aux critères environnementaux (minimum 15 %).

- L'uniformisation des critères passera par le groupe « marchés publics durables » de la CIDD (Commission Interdépartementale du développement durable) qui demandera à un groupe technique d'établir ses critères (www.guidedesachatsdurables.be).

- La fixation d'objectifs concrets et définis dans le temps relatifs à l'amélioration des performances environnementales du parc de véhicules.

Mesure 2 : Compensation des émissions de CO2 engendrées par les déplacements en avion des membres du personnel des services publics dans le cadre de leurs fonctions (missions internationales)

avec comme possibilités :

- **L'élaboration d'un « code de bonne pratique de la compensation du CO2 »;**
- **L'adoption par le Gouvernement fédéral d'une circulaire relative à la compensation des émissions de gaz à effet de serre engendrées par les déplacements en avion effectués par les membres du Gouvernement et les membres du personnel des services publics fédéraux et de programmation, et des organismes d'intérêt public, dans le cadre de leurs fonctions.**

L'impact budgétaire de cette mesure sera limité mais son impact symbolique peut, en revanche, être très fort.

Le groupe met l'accent sur l'importance de travailler d'abord sur la rationalisation des vols au sein des administrations. D'autres possibilités devraient être envisagées tels que :

- Télé vidéo conférence
- privilégier le train (voir les limites en temps et les coûts supplémentaires)

Quant aux vols inévitables :

- La comptabilité des km parcourus pour les missions se fait déjà dans les administrations certifiées EMAS ; à noter qu'une quinzaine d'administrations sont en cours de certification ou vont commencer dans les mois à venir.
- Calculer l'empreinte de ces vols (en tenant compte des facteurs d'impact tels que les émissions en altitude).
- Mettre en place des politiques afin de mieux gérer les réservations des vols (confiées à un service unique) et privilégier les 2ème classe.
- Finalement, appliquer un surcoût sur les billets d'avion permettant de dégager des moyens financiers. Ce surcoût, à la suite des actions de rationalisation (cf. mesures ci-dessus), pourrait être budgétairement neutre.

Le groupe a discuté de deux pistes sur l'utilisation des moyens dégagés. Ceux-ci pourraient être alloués à:

- La compensation de ces déplacements aériens par le recours à des programmes de compensation proposés par des opérateurs adhérant à un code de bonne conduite. Le groupe souligne l'importance de choisir ces programmes de compensation prenant en compte les critères de durabilité.
- Des actions au sein des administrations en vue d'accroître l'efficacité énergétique de ces dernières et cela que ce soit au niveau des bâtiments, des appareillages, du parc de véhicules ou d'actions en vue de faire évoluer les comportements au sein des pouvoirs publics.

La mesure ne concerne pas certains types de vol comme ceux de la Défense nationale. La question se pose du statut des vols assurés par la Défense pour certains membres du gouvernement qui devraient, eux, être concernés par la mesure.

Statut : ~~(1) Consensus /~~ **(2) Consensus partiel (points de vues différents)** ~~/ (3) Pas de consensus (on a besoin d'en savoir plus)~~

Conclusion

NB : Certains vols effectués par la Défense ne sont pas concernés par ce qui suit (cfr remarque ci-dessus)

Un consensus a été dégagé sur la nécessité

1) de travailler d'abord sur la rationalisation des déplacements en avions :

- Éviter autant que possible les vols (privilégier les vidéo conférences et les trajets en train)
- Confier les réservations à un service unique en vue de les rationaliser et privilégier au maximum les vols en classe économique ; ceci permettra de dégager les moyens nécessaires à la compensation des vols. (Neutralité budgétaire)

2) d'appliquer un surcoût sur les billets d'avion permettant de dégager des moyens financiers.

En ce qui concerne l'utilisation des moyens dégagés, deux options sont proposées

- Option 1 : la compensation se fera à travers des programmes de compensations qui sont proposés par des opérateurs. Cette option nécessite l'élaboration d'un code de bonne conduite et répond à la volonté de compenser les émissions de CO2 (hors Kyoto). Il conviendra de choisir ces programmes avec soin en fonction de critères de durabilité.
- Option 2 : Les moyens collectés devraient être alloués à des actions au sein des administrations en vue d'accroître l'efficacité énergétique de ces dernières et cela, que ce soit au niveau des bâtiments, des appareillages, des parcs des véhicules ou d'actions en vue de faire évoluer les comportements au sein des pouvoirs publics. L'utilisation de ces moyens devrait se distinguer des actions prévues dans d'autres fonds ou budgets en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Mesure 3 : Autorisation de l'utilisation de biocarburants dans le parc de véhicules publics

Cette mesure est traitée par le GM « Valorisation de la biomasse »

II. Bâtiments

Mesure 1 : mise à disposition des toits des administrations et entreprises publiques pour les capteurs d'énergie solaire

Discussion :

Le groupe de travail

- Rappelle que les questions d'isolation, de régulation thermique sont généralement beaucoup plus rentables sur les plans économique et environnemental que la pose de panneaux solaires, thermiques ou photovoltaïques. La priorité doit donc être donnée aux premières. Cependant, il peut être intéressant pour les pouvoirs publics d'en installer, pour l'effet d'exemple et de contamination culturelle sur la population.
- Expose la difficulté à exécuter cette mesure : la pose de panneaux risque d'endommager le revêtement des toits, les toitures ont souvent besoin d'une rénovation avant la pose des panneaux ;
- Propose d'élargir les termes de la mesure : plus simple d'utiliser des terrains pour la pose de capteurs solaires ;
- Propose la pose d'éoliennes ou autres sur les terrains ;
- Attire l'attention
 - sur la rentabilité économique que doit assurer cette mesure,
 - sur les problèmes de sécurité que la pose sur le sol peut entraîner (sécurité des hommes et des animaux, risques de vandalisme) et des frais que cela peut entraîner (surveillance, durée de vie des installations diminuée si vandalisme, etc.),
 - sur les problèmes juridiques qui peuvent apparaître (les bâtiments occupés par les administrations appartiennent à des privés, le problème des primes mentionné plus haut, la création d'un cadre de collaboration privé-public légal, ...)
 - sur les problèmes techniques que peut entraîner l'installation de capteurs solaires sur des toits (étanchéité, entretien de la toiture pendant la durée de vie des capteurs, etc.).

Statut : (1) Consensus / (2) Consensus partiel (points de vue différents) / (3) Pas de consensus (on a besoin d'en savoir plus)

Conclusion. Le groupe de travail propose de reformuler la mesure. Il convient

- d'ajouter aux missions de Fedesco l'installation de panneaux solaires, d'éoliennes et autres au sol, sur des terrains des administrations publiques fédérales qui tombent sous l'autorité de la Régie des bâtiments et en concertation avec ces administrations, le tout dans le cadre d'un budget spécifiquement alloués à cette fin ;
- de faire un inventaire des toitures et des terrains qui peuvent convenir à la pose de capteurs solaires photovoltaïques, d'éoliennes ou autres ;
- de veiller à ce que les critères techniques, économiques, juridiques et sécuritaires soient rencontrés ;
- de prévoir les mêmes subsides, primes, incitants pour les entreprises et institutions publiques fédérales que ceux prévus par les instances régionales pour les communes et provinces. Il s'agit là d'un problème à régler par le fédéral.

Remarque :

- il pourrait être utile de créer des ESCO régionales et provinciales pour lesquelles Fedesco jouerait le rôle d'exemple. A discuter dans le GM4 ;
- panneaux antibruit jumelés à des panneaux solaires ? A proposer au GM4.

Mesure 2 : achat d'électricité provenant de sources renouvelables pour les administrations publiques fédérales (lors du renouvellement des contrats d'achat d'électricité)

Discussion : le groupe de travail

- voit là une mesure où s'affiche clairement le rôle d'exemple des pouvoirs publics, mais se demande s'il y a assez d'électricité verte pour satisfaire les besoins des administrations ;
- rappelle qu'accroître la demande fera croître l'offre ;
- s'interroge sur les critères de « verneur », d'origine de l'électricité ;
- se demande si les cahiers des charges prévoient cette possibilité de tenir compte de la provenance de l'électricité ;

- discute de l'introduction de critères environnementaux dans les cahiers des charges ;

Statut : (1) Consensus / (2) Consensus partiel (points de vue différents) / (3) Pas de consensus (on a besoin d'en savoir plus)

Conclusion.

- Le groupe de travail propose que la part de courant vert soit reprise comme critère d'attribution dans les marchés publics lors du renouvellement des contrats. Ce critère devra avoir un poids suffisant pour compter réellement (un comité technique se penchera sur la question du pourcentage à donner à ce critère).

- Un groupe technique étudiera la question de la consommation totale du secteur public fédéral par rapport à la consommation totale en Belgique et pourra fixer le pourcentage d'EV à atteindre de façon progressive.

- Non seulement l'énergie verte, mais également des critères relatifs à la performance énergétique doivent être pris en compte comme critères d'attribution.

Mesure 3 : généraliser à l'ensemble des bâtiments publics l'installation de monitoring énergétique avec encodage automatique des données

Discussion

Le groupe de travail

- pointe la difficulté de connaître les consommations exactes des administrations. Or, sans données de départ fiables, il est impossible de se fixer des objectifs de diminution de consommation d'énergie ; il faut effectuer des cadastres énergétiques ;
- attire à nouveau l'attention sur le fait que les administrations ne sont pas toujours propriétaires des bâtiments qu'elles occupent, et que donc il ne s'agit pas de bâtiments publics ;
- constate que toutes les consommations (gasoil, eau, gaz, électricité) sont concernées par cette mesure de monitoring ;
- rappelle que les principes écologiques et économiques se rejoignent ici ;
- estime qu'il faudrait introduire le critère de la facture électronique dans les cahiers des charges relatifs aux fournitures d'eau, de gaz, d'électricité et de gasoil ;

Statut : (1) Consensus / (2) Consensus partiel (points de vue différents) / (3) Pas de consensus (on a besoin d'en savoir plus)

Conclusion

La mesure est élargie à une **meilleure gestion énergétique** des bâtiments des administrations fédérales, le tout en lien avec EMAS. Pour parvenir à cette meilleure gestion, il faut :

- audit énergétique initial
- energymanagement
- gestion centrale de la comptabilité énergétique (E.I.S.)
- tracé mensuel des signatures énergétiques (consommation en fonction des conditions météorologiques) à tenir à la disposition, en temps réel, des gestionnaires des bâtiments via E.I.S.
- désignation de responsables de la gestion énergétique
- monitoring technique
- audits techniques

Le groupe de travail propose que **le système de facture électronique** (avec mise à disposition des données par fichiers électroniques), qui figure déjà dans les cahiers des charges de fourniture de gaz, d'électricité, d'eau et de gasoil établis par la Régie des bâtiments, soit complétée par des initiatives permettant d'affiner **le suivi des consommations mensuelles** : mise en place de capteurs permettant de faire un monitoring régulier des consommations, mise en place de capteurs pour les installations alimentées au fuel, intensification du travail de terrain afin de tenir à jour la banque de données relative aux « **organigrammes des points de mesure** », base essentielle à la tenue des consommations. ...

Il faut renforcer la cellule Energie et Développement durable au sein de la Régie des bâtiments, au minimum 10 consultants chargés de procéder à des actions de terrain en concertation étroite avec les gestionnaires sur place ceci afin d'alimenter de manière optimale et correcte la banque de données EIS. Celle-ci servira de base pour une meilleure gestion des consommations.

Cette cellule travaillera en concertation étroite avec Fedesco afin de porter une synergie porteuse de résultats concrets, sans double emploi.

Le rôle des gestionnaires de chaque bâtiment doit être redéfini et renforcé. Ceux-ci doivent constituer des « relais-énergie », qui recevront une formation afin d'optimiser la conduite des installations thermiques et électriques ou, tout du moins, de pouvoir contrôler rigoureusement les tâches confiées aux sociétés de maintenance.

Fedesco en collaboration avec la Régie des bâtiments interviendra dans **les bâtiments les plus énergivores.**

La comptabilité énergétique optimale selon la méthode BESS (« Benchmarking and energymanagement schemes in SMEs intelligent energy ») pourra servir de base à Fedesco et à la Régie des bâtiments pour diminuer les consommations énergétiques.

Mesure 4 : Mise en place de technologies innovantes dans les bâtiments publics : cogénération, stockage chaud/froid, (pompes à chaleur. Le potentiel d'installations d'unités de cogénération est évalué à minimum 40 dans les bâtiments publics fédéraux.

Discussion

Le groupe de travail

- pointe le rôle que l'Etat fédéral pourrait jouer ici dans le développement de technologies d'avenir ;
- pense que ce pourrait être une tâche de Fedesco : dresser l'inventaire des possibilités parmi les 1800 bâtiments occupés par l'administration fédérale (avec une préférence pour les bâtiments utilisés ou occupés le week-end également, comme les musées et les prisons), suivant les principes et les méthodologies élaborées, fin des années 80, pour le « cadastre énergétique » des bâtiments par la cellule « Energie et DD » de la Régie. Ces principes et ces méthodologies seront adaptés aux possibilités actuelles de suivi des consommations : par ex, les bâtiments susceptibles d'accueillir une cogénération feront l'objet d'un suivi très affiné des consommations de manière à connaître le profil de charges des consommations et d'optimiser par programme informatique, les caractéristiques de la cogénération ;
- se pose de nouveau la question de la propriété ou de la location des bâtiments ;
- pense qu'il serait judicieux de contacter les universités techniques qui sont tentées par ce genre de collaboration ;
- pense qu'il faut choisir avec soin les bâtiments où installer ces technologies innovantes (des bâtiments exemplaires ou « populaires », communication efficace pour le rôle d'exemple) ;
- estime qu'il est important de tenir compte des produits consommateurs d'énergie (produits économiques en énergie, consommation électrique des produits, etc.)
- estime que d'importantes économies d'énergie peuvent également être réalisées au niveau de la consommation en électricité des installations existantes (notamment les pompes de circulation, le refroidissement, l'éclairage, le matériel de bureau, ...).

Statut : (1) Consensus / ~~(2) Consensus partiel (points de vue différents) / (3) Pas de consensus (on a besoin d'en savoir plus)~~

Conclusion

Le groupe de travail propose la mise en place de technologies innovantes dans les installations et bâtiments publics : cogénération, production et stockage de chaud

et de froid, (pompes à chaleur), etc., notamment selon le principe du tiers investisseur.

Il faudra dresser l'inventaire des possibilités d'intégrer ces technologies parmi les 1800 bâtiments occupés par l'administration fédérale (préférence pour les bâtiments utilisés ou occupés le week-end également, comme les musées et les prisons).

Ces technologies seront utilisées lors de la construction de nouveaux bâtiments dès que cela s'avèrera judicieux.

Mesure 5 : Application de « basse énergie » et « constructions passives » lors de la construction de nouveaux bâtiments publics (par exemple de prisons)

Discussion

Le groupe de travail est d'accord avec la mesure et propose des mesures complémentaires, relatives aux locations et aux rénovations de bâtiments. Il constate qu'il conviendrait d'harmoniser les certificats. Il est souligné que la Belgique n'a pas une culture favorable à la démolition des immeubles de bureaux très anciens. L'on continue trop souvent à rénover, bien qu'à long terme, il soit plus rentable, tant d'un point de vue budgétaire qu'au niveau de la performance énergétique, de démolir dans certains cas des bâtiments et de les remplacer par des constructions neuves ayant une meilleure performance énergétique.

À propos des constructions passives, on cite le projet « pilote » du suivi du concept du futur bâtiment du Conseil des Ministres européens à Bruxelles (Résidence Palace) pour lequel une étude a été confiée par la Régie des Bâtiments pour le suivi « D.D. » suivant un référentiel établi par SECO et le C.S.T.C.

À propos du label A, une information complémentaire : lors de la certification énergétique d'un bâtiment, 3 labels sont distribués : pour l'enveloppe, pour le système de chauffage et pour l'eau chaude sanitaire (ce n'est pas un seul label par bâtiment). Le label A disserté en réunion correspond (dans le cadre de la PAE, procédure d'avis énergétique) respectivement :

- à un coefficient de transmission thermique moyen (noté U_m) compris entre 0,4 et 0,55 W/m^2K ;
- à un rendement de l'ensemble du système de chauffage compris entre 75 et 85 % de rendement ;
- à un indice de rendement pour la production d'eau chaude sanitaire (en kWh/an/personne) inférieur à 694.

Statut : (1) Consensus / ~~(2) Consensus partiel (points de vue différents) / (3) Pas de consensus (on a besoin d'en savoir plus)~~

Conclusion

- Élaboration de critères sur base notamment du référentiel pour la construction durable commandé par la Régie des Bâtiments (semblable au référentiel à la « HQE » en France)
- Nouvelles constructions : le groupe de travail propose que les nouvelles constructions soient « passives » ; **les surinvestissements, qui seront compensés par les économies d'énergie, doivent être acceptés.**

Le groupe estime par ailleurs que des objectifs clairs doivent également être fixés pour la location et la rénovation des bâtiments. C'est pourquoi il propose les mesures complémentaires suivantes :

- **Nouvelles locations : dès 2009, louer uniquement des bâtiments ayant obtenu un label A dans le cadre de l'application de directive européenne sur la performance énergétique.**
- Rénovations : viser la basse énergie lorsque cela s'avère rentable.

III. Réalisation de Bilans Carbone dans les administrations publiques

Remarque générale : les termes « Bilan Carbone » constituent une marque déposée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) (France) et renvoient à un outil spécifique de calcul de l'empreinte carbone. Cet outil de grande qualité n'est pas le seul qui permette de réaliser un calcul valable de l'empreinte carbone et de diminuer celle-ci. Partant, il pourrait être judicieux que les pouvoirs publics promeuvent non pas l'outil proprement dit (Bilan Carbone™) mais bien la démarche du calcul de l'empreinte carbone au moyen d'outils de qualité (GHG Protocol, Bilan Ademe™, ...). La précision terminologique revêt ici une certaine importance. A noter que la démarche ne concerne pas que l'énergie, mais aussi les déchets, les fournitures, etc., qu'elle englobe l'ensemble des aspects liés aux activités d'une organisation.

Mesure 1 : sensibilisation/promotion de la méthodologie « Bilan Carbone » auprès des entreprises publiques et privées

Discussion

Le groupe de travail aborde les différentes possibilités :

- Faire connaître la démarche et les outils existants (ADEME/ green house gas protocol)
- Développer un outil spécifique en se basant sur ce qui existe
- L'application de cette méthodologie nécessite un bon système de monitoring (cf mesure 3).

Statut : (1) Consensus / ~~(2) Consensus partiel (points de vue différents) / (3) Pas de consensus (on a besoin d'en savoir plus)~~

Conclusion.

Le groupe de travail est d'accord sur la nécessité de mieux faire connaître la méthodologie du calcul de l'empreinte carbone et d'adapter l'outil à la situation belge.

Mesure 2 : intégration de la méthodologie « bilan carbone » dans les systèmes de gestion environnementale mis en place au niveau des administrations publiques fédérales.

Discussion

L'évaluation d'EMAS est abordée : peut-on déjà chiffrer les retombées positives d'EMAS sur l'environnement (diminution des consommations) ?

La disponibilité des données a été évoquée à travers le logiciel EIS et les difficultés rencontrées par les administrations pour obtenir dans un délai raisonnable leurs données de consommations.

L'automatisation de l'introduction des données dans EIS est demandée et le recours aux données disponibles chez Indexis est proposé.

L'intérêt de l'obtention d'EMAS pour la Régie de bâtiments est mis en avant.

Statut : (1) Consensus / ~~(2) Consensus partiel (points de vue différents) / (3) Pas de consensus (on a besoin d'en savoir plus)~~

Conclusion.

Le groupe de travail pense qu'il serait opportun d'utiliser, dans le cadre d'EMAS, le calcul de l'empreinte carbone comme indicateur avancé. Un ou plusieurs projets pilotes seront mis en œuvre dans les administrations les plus avancées dans leur démarche EMAS. Après évaluation de ce(s) projet(s) pilote(s), des recommandations seront formulées en vue de la généralisation de la démarche.

Nouvelles mesures proposées

1. Toutes les mesures relatives aux bâtiments nécessitent que soit réglé le problème que rencontre Fedesco (fonctionnement prévu trop complexe alors qu'il y a beaucoup à faire et que Fedesco dispose de fonds lui permettant d'agir). Il faudrait donc mettre sur pied une task force ministérielle pour régler cela.
2. Création d'un réseau d'expertise, au niveau national, regroupant Fedesco, les entreprises publiques autonomes, la Défense, les Régions, etc. et coordonné par Fedesco, qui recevra les moyens humains et budgétaires nécessaires pour ce faire, car chacun dispose de compétences relatives au tiers investisseur et à l'efficacité énergétique des bâtiments qui mériteraient d'être rassemblées et capitalisées. Il s'agira de centraliser et de dispatcher ce qui se fait déjà. Créer un cadre de collaboration public-privé légal.
3. Prévoir les mêmes subsides, primes, incitants, pour les entreprises publiques fédérales que ceux prévus par les instances régionales pour les communes et les provinces. Il s'agit là d'un problème à régler par le gouvernement fédéral.
4. Conclure des accords à long terme entre les autorités fédérales et les services publics fédéraux d'une part et l'autorité de tutelle et les entreprises publiques d'autre part. Accorder des incitants aidant à réaliser les objectifs. Pour le parc occupé par les services fédéraux, la diminution de la consommation énergétique pourrait être de 20% sur 5 ans (évaluée par FEDESCO à 210 millions d'EURO sur base du tiers investisseur – remboursement sur 15 ans).
5. Généraliser la campagne de sensibilisation de Fedesco à l'ensemble des fonctionnaires fédéraux.
6. Organiser le contrôle des sociétés de maintenance afin d'optimiser l'efficacité énergétique des installations (renforcer la cellule énergie et développement durable de la Régie des bâtiments), tant sur le terrain par les gestionnaires des bâtiments que de façon centralisée par la Régie elle-même.
7. Définir la fonction des gestionnaires de bâtiments (SPF P&O) et prévoir des formations ad hoc dans le programme des formations certifiées (IFA) (intégrer dans la mesure 3).
8. Définir des critères relatifs à la localisation des bâtiments occupés par les administrations fédérales, que ce soit en cas de construction ou de location (par exemple : Accessibilité par les transports collectifs).